

L'éthique une question de conduite fondée sur des valeurs



La personne
avant toute chose

Québec 

L'éthique une question de conduite fondée sur des valeurs



Table des matières

Préambule	3
Message du président	4
Qu'est-ce que l'éthique?	7
Qu'est-ce qui inspire nos actions?	8
• Notre mission	9
• Nos valeurs : rigueur, cohérence, respect	10
• En toute rigueur :	11
> le professionnalisme	
> l'intégrité, l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et le refus de cadeaux	
> l'utilisation de l'information et du matériel	
> l'équité	
• En toute cohérence :	14
> la responsabilisation	
> la loyauté	
• Avec respect:	16
> la confiance	
> l'absence de violence ou de harcèlement	
> la discréetion et la confidentialité	
> la transparence	
> l'écoute et l'ouverture	
> la reconnaissance	
Le respect des obligations en matière de comportement	18
Qui puis-je consulter?	19
Références	20

Préambule

Ce document vise à nous faire réfléchir sur la manière de nous comporter au travail afin de préserver la confiance des citoyens tout en assurant notre mieux-vivre collectif.

Il précise ce qu'est l'éthique et traite de sa place dans les gestes que nous faisons chaque jour.

Il présente nos valeurs et montre comment les mettre en application dans nos comportements en soulignant quelques meilleures pratiques. Rien n'empêche d'en proposer de nouvelles et de les partager.

Certaines valeurs peuvent être associées à des obligations en matière de comportement: afin de mieux reconnaître ces obligations, des liens hypertextes sont soulignés dans la version intranet.

L'éthique: une question de conduite fondée sur des valeurs s'applique à tout le personnel de la Société et à toute personne qui fournit des services au nom de la Société. Chacun est invité à en prendre connaissance et à s'en inspirer dans ses gestes quotidiens.

Ce document a été préparé en collaboration avec des membres du personnel et des représentants du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT).

Nous remercions les personnes qui ont collaboré à l'élaboration de ce document qui amorce notre réflexion sur l'éthique.



Message du président

À la Société de l'assurance automobile du Québec, tous les dirigeants et tous les membres du personnel doivent avoir un comportement exemplaire afin de mériter en tout temps la confiance des citoyens. Toutefois, toutes les normes ne remplaceront pas la prise en charge individuelle. C'est pourquoi l'éthique occupe une place essentielle au sein de notre organisme : elle mise sur la prévention, le discernement et la responsabilisation.

Au cours des prochaines années, nous aurons à relever des défis importants : assurer la pérennité du régime d'indemnisation, limiter nos frais d'administration, optimiser notre efficacité et maintenir la qualité de nos services. Il nous faudra alors nous rappeler d'agir à l'unisson, dans le respect du personnel, des citoyens et de nos partenaires, en faisant preuve de cohérence dans nos décisions et de rigueur dans nos analyses.

D'ailleurs, *Rigueur, Cohérence et Respect* sont les trois valeurs de la Société de l'assurance automobile du Québec.

La démarche éthique amorcée à la Société vise à ce que chacun puisse s'approprier ces valeurs et les refléter dans ses actions et comportements de tous les jours. Le présent guide est au cœur de cette démarche. Chaque employé aura l'occasion d'en prendre connaissance, d'en approfondir le contenu et de le consulter au besoin dans l'intranet.

Pour ma part, je tiens à réitérer mon engagement et mon soutien vis-à-vis de cette approche qui mise sur la formation, la sensibilisation et le soutien-conseil. Je me fais également le porte-parole des membres de la direction et des gestionnaires pour vous assurer que nous ferons preuve d'exemplarité à l'égard de ces trois valeurs.

Depuis plus de 25 ans, la Société s'est taillé une place de premier plan dans les services aux citoyens, et ce, grâce au dévouement et à la compétence de son personnel: des femmes et des hommes de passion. Je compte sur votre collaboration pour que, tous ensemble, nous poursuivions la mission de la Société avec efficacité, qualité et éthique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Harbour".

John Harbour
Président-directeur général





Qu'est-ce que l'éthique ?

C'est une façon de diriger nos comportements en faisant appel à notre jugement et à notre responsabilité. Elle met l'accent sur les valeurs pour donner un sens à nos décisions et à nos actions.

Tout comme la sécurité routière, l'éthique mise sur la prévention, sur le discernement et sur la responsabilisation des individus pour éviter des situations regrettables. Sur la route, nous respectons les règles pour éviter de causer un accident, mais nous évitons également les comportements à risque, par exemple conduire en téléphonant. Au travail, nous devons aussi prendre conscience des conséquences possibles de nos actes et de nos comportements quotidiens.

Comme on le voit, l'éthique se situe avant l'action. Cela est particulièrement important dans des situations complexes. Dans ces moments-là, il faut se donner un temps de réflexion, même minime, pour mieux cerner les enjeux.

Au fond, l'éthique c'est la recherche de la meilleure solution pour atteindre des objectifs, en se souciant des retombées sur la clientèle, sur le personnel de la Société et sur les citoyens. Quelle que soit notre fonction, nous avons la responsabilité de développer une culture éthique au sein de notre organisation.

De son côté, la Société soutient et encourage l'implication des gestionnaires et du personnel pour créer un milieu de travail à la fois efficace et humain. Par son discours et son exemple, chaque gestionnaire doit faire montre de leadership et favoriser le dialogue sur l'application des valeurs.

La Société compte sur la conduite responsable de chacun pour contribuer à maintenir et à renforcer collectivement la confiance des citoyens dans les services et produits offerts. Tous doivent y contribuer.



Qu'est-ce qui inspire nos actions ?

Pour que la mission de notre organisation puisse s'accomplir dans un climat sain, nos actions s'inspirent des éléments suivants :

- *notre mission,*
- *nos valeurs,*
- *le respect des obligations en matière de comportement.*



Notre mission

Seuls, ou en équipe, nous contribuons à notre façon à servir notre mission. Celle-ci détermine les actions que nous orientons en ce sens : protéger et assurer la personne contre les risques liés à l'usage de la route.

Nous sommes soucieux de la mener à bien, quel que soit le domaine d'activité :

1 celui du Fonds d'assurance automobile du Québec, dont la Société est fiduciaire :

- > pour indemniser les personnes accidentées de la route et faciliter leur réadaptation,
- > pour mener des activités de promotion de la sécurité routière et de prévention,
- > pour fixer et percevoir les contributions d'assurance;

2 celui de la gestion du droit d'accès au réseau routier et de la perception des droits afférents;

3 celui de la surveillance et du contrôle du transport routier des personnes et des biens.



Nos valeurs : rigueur | cohérence | respect

Ces trois valeurs¹ sont des convictions profondes qui servent de points de repère à nos actions.

Elles nous guident :

- pour maintenir le haut niveau de qualité de nos services ;
- pour assurer notre mieux-vivre collectif en nous acquittant de notre mission.

Les partager et les intégrer dans notre quotidien nous apporte l'éclairage nécessaire pour réaliser notre mission et maintenir entre nous le respect et la confiance.

Elles n'auront vraiment de sens que si nous les vivons, jour après jour.



¹. Les valeurs organisationnelles ont été approuvées par le conseil d'administration le 29 mars 2006.

En toute rigueur

Chacun s'assure de rendre les services ou de livrer les produits attendus avec professionnalisme et intégrité. Chaque personne est responsable de produire des résultats de qualité au meilleur coût, tout en étant équitable envers la clientèle.

La rigueur s'inscrit dans la continuité de la qualité des services et produits déjà offerts. Elle s'inscrit également dans une perspective d'avenir pour un régime d'assurance automobile durable et équitable.



Agir avec **professionnalisme**, c'est :

- accomplir avec **diligence** les **attributions de son emploi et les autres tâches confiées** avec tout le soin et l'attention nécessaires à un travail de qualité,
- chercher à tenir à jour et à améliorer ses connaissances,
- mettre à profit son habileté et son expérience pour atteindre les résultats visés dans le cadre des mandats reçus,
- consacrer son temps de travail à ses fonctions et se conformer à l'horaire établi,
- être ponctuel et se présenter dans un état physique et psychologique convenable.

Agir avec **intégrité**, c'est:

- travailler avec **honnêteté**,
- préserver son objectivité, son **impartialité** et sa crédibilité:
 - > en s'abstenant de faire passer ses intérêts personnels ou ceux d'un tiers avant ses devoirs, même en toute bonne foi,
 - > en refusant toute **somme d'argent**, tout **cadeau** ou **tout avantage** de clients, de tiers, de fournisseurs ou de toute personne ayant des relations d'affaires avec la Société. Après avoir pris conseil, on peut accepter certains cadeaux et avantages s'ils sont d'usage (règle de politesse ou de protocole), de valeur modeste (valeur minime ou symbolique) et s'ils sont non répétitifs.
 - > en s'abstenant d'accorder, de solliciter ou d'accepter toute faveur, ou tout **avantage indu** pour soi-même ou pour une autre personne et en évitant:
 - toute situation qui donne l'impression d'être redéuable envers quelqu'un,
 - tout **conflit d'intérêts**, réel ou apparent, et si une telle situation se présente, en aviser aussitôt son supérieur;

- utiliser judicieusement **l'information** ou **le matériel** disponibles pour les besoins de ses fonctions et non à des fins personnelles ou au profit d'un tiers.

Lorsque des situations touchant l'intégrité se présentent, il est préférable de demander conseil pour connaître l'attitude à adopter.

Agir avec équité, c'est:

- apprécier avec justesse ce qui est dû à chacun, c'est-à-dire être équitable envers sa clientèle, interne et externe, en faisant preuve:
 - > d'égalité de traitement: reconnaître à tous les mêmes droits (égalité devant la loi);
 - > d'impartialité: intervenir sans préjugé, ni discrimination;
 - > de jugement: reconnaître les différences et les spécificités de certaines personnes pour en tenir compte afin d'assurer un juste traitement de leur dossier.

QUELQUES MEILLEURES PRATIQUES

S'il m'arrive d'avoir à traiter le dossier d'une personne, d'un organisme ou d'une entreprise avec laquelle ou lequel je suis lié (parent, proche, conjoint, ami, personne avec qui j'ai un lien d'affaires), j'en informe mon supérieur immédiat qui m'indiquera ce qu'il faut faire.

J'utilise toujours l'équipement informatique ou de communication, en particulier le courriel et Internet, selon les règles en vigueur. Je m'en sers dans le respect des individus, sans harcèlement, ni discrimination, ni diffamation, ni menace, ni contenu à caractère sexuel. Je n'essaie pas d'en profiter à des fins lucratives ou pécuniaires, notamment pour faire la publicité d'un produit commercial. Je veille à ne pas nuire au fonctionnement du réseau, notamment en détruisant les chaînes de lettres. Je garde à l'esprit que la Société peut vérifier en tout temps l'utilisation de l'équipement mis à ma disposition.

Je refuse tout pourboire.

Ma tenue vestimentaire est convenable en tout temps.

*Si j'envisage d'occuper un **deuxième emploi** ou de **quitter la fonction publique**, je me rappelle que je conserve des obligations, dont celles qui concernent la discréetion et les conflits d'intérêts.*



En toute cohérence

Les actions et gestes posés sont en concordance avec les engagements pris et les messages communiqués. Chacun exerce ses responsabilités et fait ses choix en se souciant de leur impact sur l'organisation et sur la population.

Passer de la parole aux actes sans perdre de vue la cohérence est un défi quotidien à relever. Un défi constant pour refléter nos valeurs dans des gestes concrets, oui, mais également pour s'appliquer à réduire l'écart, s'il en est, entre les valeurs affichées et les valeurs pratiquées.

La concordance avec les engagements s'exprime lorsque les attitudes, les comportements et les décisions sont en continuité avec la mission, les valeurs, les objectifs et les stratégies d'action. Elle s'exprime également lorsque les compétences de chacun sont favorisées et mises à contribution dans l'atteinte d'objectifs communs, en respectant les rôles et responsabilités.

Il faut donc veiller à favoriser l'esprit d'équipe, la collaboration et l'entraide. Il faut veiller également à communiquer plus efficacement pour mieux coordonner les interventions et pour fournir des services et produits de qualité au meilleur coût.

Être **responsable**, c'est :

- arrêter ses choix en considérant toutes les parties impliquées,
- évaluer avec réalisme les retombées probables, positives ou négatives, de ses décisions,
- respecter les lois, les normes et les obligations liées à ses tâches,
- pouvoir justifier ses décisions et en assumer les conséquences.

La cohérence fait appel également à la **loyauté** envers l'organisation et sa mission. La loyauté envers une organisation, c'est aussi lui faire profiter de son jugement, la conseiller et lui exposer ses points de vue tout en acceptant d'exécuter les décisions une fois qu'elles sont prises.

La loyauté doit être considérée avec attention puisqu'il s'agit d'une obligation qui peut entraîner des conséquences importantes, tant pour l'individu que pour l'organisation. Si l'on croit se trouver dans une situation potentielle de conflit de loyauté, il est préférable d'adopter une attitude de prudence et de retenue et de consulter à l'interne en alertant la ligne d'autorité.

QUELQUES MEILLEURES PRATIQUES

J'informe les personnes au fur et à mesure qu'évolue le dossier ou le projet qui les concerne.

Si je ne me sens pas en mesure de répondre à un engagement, j'en explique les raisons aux personnes concernées.

Je fais participer le personnel aux orientations et aux décisions ayant une incidence sur la qualité des services. Au moment de la réception d'un nouveau mandat, je partage l'information avec mon équipe en faisant les liens avec le plan d'action de ma direction. Je m'assure que chaque employé comprend son rôle et ses responsabilités à l'égard de ce mandat.

Parmi les tâches que mon supérieur me confie, si j'estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, j'en discute avec lui et, s'il y a lieu, j'en réfère aux autorités compétentes.

Lorsque je suis dans une situation incertaine ou inconfortable, je tente d'en comprendre les différents aspects, de définir les valeurs en jeu, d'analyser les options et leurs conséquences. Je peux ainsi prendre des décisions éclairées tout en ayant des raisons précises pour les justifier.



Avec respect

Chacun est responsable de créer et de maintenir la confiance auprès de la population, des partenaires et de ses collègues. Chaque personne fait preuve de transparence, d'écoute, de reconnaissance et d'ouverture à la différence.

Sans le respect, comment tisser des liens de confiance ? La dignité, la vie privée et la réputation des personnes méritent toute notre considération.

Maintenir la **confiance**, c'est :

- être toujours poli, courtois et **respectueux**, dans ses gestes et ses paroles,
- s'abstenir de toute **violence** ou de tout **harcèlement** envers la clientèle, le personnel, et toute autre personne rencontrée dans l'exercice de ses fonctions ;
- faire preuve de **discrétion** et de **retenue** dans ses discussions ;
- préserver la **confidentialité** des renseignements personnels ou de tout autre renseignement de nature confidentielle,

- > en suivant les règles de protection pour leur collecte, leur utilisation, leur communication ou leur destruction,
- > en s'abstenant de prendre connaissance d'un renseignement qui n'est pas nécessaire à son travail ou de tenter de le faire, par curiosité ou pour un autre motif, même sans vouloir le divulguer.

Faire preuve de transparence, c'est :

- faciliter l'accès à l'information nécessaire à une prise de décision éclairée en respectant les exigences légales sur la confidentialité,
- lorsqu'une décision est prise, être en mesure de l'expliquer et de la justifier,
- donner de l'information juste et à jour,
- utiliser un vocabulaire simple,
- faire connaître avec diligence les orientations et les priorités.

Être à l'écoute, c'est:

- dialoguer, respecter les points de vue différents du sien,
- tenir compte de l'opinion des personnes consultées et, s'il le faut, être prêt à se remettre en question.

S'ouvrir aux différences, c'est avoir de la considération pour la diversité de la société québécoise : les membres des minorités culturelles ou des minorités visibles, les personnes présentant des incapacités physiques ou intellectuelles, les pratiques religieuses, l'âge, la langue, le sexe ou autres différences désignées par la Charte des droits et libertés de la personne.

Démontrer sa reconnaissance, c'est souligner la contribution de chacun, tant pour les efforts fournis que pour les résultats obtenus.



QUELQUES MEILLEURES PRATIQUES

J'essaie de me mettre à la place de l'autre pour mieux le comprendre. Le respect doit être réciproque.

Je contribue à créer et à maintenir un climat de travail harmonieux en n'encourageant pas les rumeurs ou les blagues de mauvais goût.

La protection des renseignements personnels mérite mon attention de chaque instant.

Je me réfère aux règles en vigueur avant de transmettre par télécopieur ou par courriel des renseignements confidentiels ou de jeter des documents confidentiels.

Si je me propose de publier un texte sur des sujets liés à mes fonctions ou aux activités de la Société, j'en demande au préalable l'autorisation à mon supérieur.

Je pense à souligner la contribution, l'engagement ou la participation de quelqu'un par un bon mot. Cela favorise la reconnaissance et le mieux-être au travail.

Le respect des obligations en matière de comportement

La Loi sur la fonction publique et le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique regroupent nos principales obligations en matière de comportement. Elles sont expliquées dans la brochure *L'éthique dans la fonction publique québécoise*. On peut la consulter dans l'intranet ou sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor. Des politiques, procédures et directives viennent les compléter.

Certains groupes doivent respecter des règles additionnelles :

- le code de déontologie de leur profession, pour les fonctionnaires membres d'une corporation professionnelle ;
- le *Code de déontologie des policiers du Québec*, pour les contrôleurs routiers et pour les personnes qui ont autorité sur eux dans leurs rapports avec le public ;

- le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics et *le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Société de l'assurance automobile du Québec*, pour les administrateurs de la Société.

Le contenu du présent document ne vise à restreindre aucune des obligations de la Loi sur la fonction publique, de sa réglementation, des conventions collectives ou d'une autre loi. En cas de divergence, les règles les plus exigeantes s'appliquent.

Respecter les règles de comportement obligatoires dans le cadre de ses fonctions, c'est éviter de fâcheuses situations qui, selon la gravité, pourraient se traduire par des mesures disciplinaires ou même par un congédiement. S'informer, réfléchir avant d'agir et être sensible aux conséquences sur les citoyens et le personnel, c'est agir de la meilleure façon. **En cas de doute**, il est préférable d'en parler avec son supérieur et d'agir selon l'esprit des règles en rapport avec sa situation.

Qui puis-je consulter ?

Le supérieur

Le supérieur immédiat ou hiérarchique est la première personne-ressource à consulter pour les questions d'éthique et de discipline. À l'égard des règles de discipline, il doit traiter toute situation avec équité, discrétion et diligence.

Les conseillers de la Direction des services au personnel

Ils sont des guides en matière de relations professionnelles ou en ce qui concerne l'application des normes de la Loi sur la fonction publique ou du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

Le répondant en éthique

À la Direction du secrétariat et des affaires juridiques, le répondant suscite la réflexion sur les valeurs de la Société et leur promotion dans nos pratiques quotidiennes. Il agit comme conseiller individuel auprès du personnel et des gestionnaires en matière d'éthique.

Le représentant syndical

Il informe au sujet des conventions collectives et des relations de travail.

Références

- *L'éthique dans la fonction publique québécoise*
- Loi sur la fonction publique, articles 4 à 12, 16 et 17
- Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- Déclaration de discrétion de la Société
- Règles sur la protection des renseignements personnels
- Règles relatives à l'octroi et à la conservation d'un code d'identité
- Cadre de référence sur la reconnaissance à la Société
- Programme pour contrer les situations de harcèlement et de violence au travail
- Cadre de gestion et directives de la Société
- Conventions collectives



C-4538 (66-09)

*Société de l'assurance
automobile*

Québec 